

Cas pratique: optimisation fiscale et sociale dans une SEL de médecins

Scénario: une Société d'Exercice Libéral (SEL) de médecins réalise un résultat de 400 000 € avant rémunération des associés et impôt sur les sociétés, avec 4 associés à parts égales. Chaque associé dispose d'un capital social de 15 000 € et d'un compte courant d'associé moyen de 5 000 €. La rémunération brute annuelle de chaque associé est de 50 000 €. Hypothèse : chaque associé relève du régime des indépendants..

Optimiser les flux



- 1-Comprendre l'impact de structuration en SEL sur la fiscalité et les prélèvements sociaux ;
- 2-Maîtriser les leviers d'optimisation au sein d'une société d'exercice libéral de médecins.

Calcul de l'IS

1

Base imposable à l'IS* :

$$400\,000\text{ €} - (50\,000\text{ €} \times 4) = 200\,000\text{ €}$$

Calcul IS:

$$\text{Tranche à 15\% : } 42\,500\text{ €} \times 15\% = 6\,375\text{ €}$$

$$\text{Tranche à 25\% : } 157\,500\text{ €} \times 25\% = 39\,375\text{ €}$$

$$\text{Total IS} = 45\,750\text{ €}$$

Bénéfice après IS :

$$200\,000\text{ €} - 45\,750\text{ €} = 154\,250\text{ €}$$

Calcul dividendes nets

2

En cas de distribution intégrale en dividendes :

$$154\,250\text{ €} \div 4 = 38\,562\text{ € par associé}$$

Part exonérée de cotisations sociales :

$$\text{Seuil d'exonération (10\%)} \times (15\,000\text{ €} + 5\,000\text{ €}) = 2\,000\text{ €}$$

$$2\,000\text{ €} \times \text{PFU* (31,4\%)} = 628\text{ €}$$

$$\text{Net après PFU} = 2\,000\text{ €} - 600\text{ €} = 1\,372\text{ €}$$

Part soumise aux cotisations sociales :

- Cotisations totales = ~ 40% x 36 562 € = 14 625 €

$$\text{Net après cotisations} = 21\,937\text{ €}$$

- Imposition au PFU partie impôt 12,8% (exonéré CSG payée avec les cotisations) :

$$\text{IR*} = 12,8\% \times 36\,562\text{ €} = 4\,680\text{ €}$$

- Cotisations déductibles (hors CSG non déductible) :

$$\text{Gain IR} = 30\% \times (14\,625\text{ €} - 877\text{ €}) = 4\,124\text{ €}$$

$$\text{Net après IR} = 21\,937\text{ €} - 4\,680\text{ €} + 4\,123\text{ €} = 21\,381\text{ €}$$

Dividendes nets totaux par associé:

$$\text{Net total} = 22\,753\text{ €}$$

Pour la part des dividendes soumise aux cotisations sociales, l'imposition à l'IR s'effectue par défaut au taux de 12,8 % ; le barème progressif reste possible sur option.

Calcul rémunération nette

3

$$\text{Rémunération brute annuelle} = 50\,000\text{ €}$$

$$\text{Cotisations (~ 40\%)} \times 50\,000\text{ €} = 20\,000\text{ €}$$

$$\text{Net avant IR} = 30\,000\text{ €}$$

Exemple TMI* de 30% :

$$\text{IR} = 9\,000\text{ €}$$

$$\text{Net après IR} = 21\,000\text{ €}$$

*PFU: Prélèvement Forfaitaire Unique

IR: Impôt sur le Revenu

IS: Impôt sur les Sociétés

TMI : Taux Marginal d'Imposition

Total net perçu par associé



Total net disponible par associé (TMI 30%) :

- Dividendes (50% enveloppe avant IS) = 22 753 €

- Rémunération (50% enveloppe avant IS) = 21 000 €

$$\text{Total net} = 43\,753\text{ €}$$